

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2106)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC4

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 3

A l'alinéa 39, substituer au mot :

« consultative »

le mot :

« délibérative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Parlement a été complètement mis de côté de la création de l'Agence. Il lui a été demandé de voter les crédits de l'ANS sans connaître ni la composition ni les missions et n'a jamais été associé à l'évolution du modèle sportif français. La représentation nationale doit pouvoir être acteur et non spectateur des politiques sportives qui seront menées dans notre pays, tant les enjeux sont importants.